



## **Johannes Philippus NAULT**

*Dei Gratia & Sanctae Sedis Apostolicae Auctoritate  
Episcopus Niciensis in Gallia*

### **ORDONNANCE ÉPISCOPALE PORTANT MODIFICATIONS PARTIELLES ou COMPLÉMENTS DU DROIT PARTICULIER DU DIOCÈSE DE NICE**

**NOUS,**  
**Jean-Philippe NAULT, Évêque de Nice,**

- Vus les cc 20, 135, 391, , 495, et 537c du C.I.C. ;
- Considérant le Droit particulier de Notre diocèse en vigueur jusqu'à ce jour ;
- Considérant les devoirs de Notre charge ;
- Notre Conseil presbytéral ayant été entendu, (c. 500 §2),

#### **DÉCIDONS DE MODIFIER**

1. Les Statuts de l'Équipe d'animation pastorale (E.A.P.).
2. Le règlement sur l'organisation financière du diocèse dans ses parties concernant le Conseil économique paroissial, et l'Économe paroissial.
3. Statuts du Conseil Pastoral de Paroisse (C.P.P.).

#### **DÉCIDONS DE SUPPRIMER**

- Le statut du relais local de la Paroisse.

#### **DÉCIDONS D'AJOUTER**

1. Les statuts du Comptable paroissial.
2. Les statuts des Doyens.
3. Les repères pour les changements de curés.

#### **ET PROMULGONS AINSI LES TEXTES SUIVANTS, ANNEXÉS AUX PRÉSENTES**

- Statuts de l'Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P.).
- Statuts du Conseil Paroissial pour les Affaires Économique (C.P.A.E.).
- Statuts du Conseil Pastoral de Paroisse (C.P.P.).
- Statuts de Veilleurs.
- Statuts de l'Économe paroissial.
- Statuts du Comptable paroissial.
- Statuts des Doyens.
- Changement de curé dans une paroisse.

La présente Ordonnance entrera en vigueur le 10 septembre A.D. 2024, en la fête de St Véran.

Nonobstant les Ordonnances antérieures données par Nos Prédécesseurs et toutes choses contraires.

Données en Notre Siège Épiscopal,  
le 24 juin de l'An du Seigneur 2024,  
en la solennité de la Nativité de Saint Jean-Baptiste,  
revêtues de Notre Sceau et du contresing de Notre Chancelier.

De Mandato Episcopi Niciensis,



Chanoine Stéphane DRILLON,  
*Chancelier.*



  
† Jean-Philippe NAULT,  
*Évêque de Nice.*